



MAJ 02/2022

Charte Handicap IDEA FORMATION +

Introduction

La Charte Handicap vise à garantir l'égalité des chances et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le cadre des formations professionnelles. Elle fixe les engagements des organismes de formation pour offrir des parcours accessibles, adaptés et équitables, répondant aux besoins spécifiques de chaque apprenant.

1. Engagement pour l'inclusion

Idea Formation + s'engage à :

- Promouvoir une culture d'inclusion et de respect de la diversité au sein de leurs structures.
- Assurer que toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap, aient accès aux formations dans des conditions égales.
- Sensibiliser l'ensemble du personnel aux enjeux du handicap et à l'importance de pratiques inclusives.

2. Accessibilité des formations et des infrastructures

Idea Formation + s'engage à :

- Assurer l'accessibilité des locaux, des équipements et des ressources pédagogiques, conformément aux normes en vigueur et aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

- Adapter les supports de formation et les méthodes pédagogiques pour répondre aux différents types de handicaps (visuel, auditif, moteur, etc.).

3. Adaptation des parcours de formation

- Idea Formation + s'engage à :
- Proposer des aménagements raisonnables dans les parcours de formation pour tenir compte des besoins particuliers des apprenants en situation de handicap.
- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement adaptés, tels que des aides techniques, des tuteurs ou des conseillers spécialisés pour soutenir l'apprenant tout au long de sa formation.

4. Soutien personnalisé et accompagnement

Idea Formation + s'engage à :

- Offrir un soutien personnalisé aux apprenants en situation de handicap, incluant un suivi régulier pour ajuster les aménagements et répondre aux besoins spécifiques.
 - Assurer des services d'accompagnement psychologique et social pour favoriser l'intégration et la réussite de chaque apprenant.

5. Collaboration avec les partenaires et les entreprises

Idea Formation + s'engage à :

- Travailler en collaboration avec les entreprises, les institutions spécialisées et les familles pour faciliter

l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap.

- Encourager les entreprises à adopter des politiques inclusives et à offrir des opportunités adaptées aux personnes en situation de handicap.

6. Évaluation et amélioration continue

Idea Formation + s'engage à:

- Mettre en place des outils d'évaluation pour mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre en faveur des apprenants en situation de handicap.
- Recueillir les retours des apprenants, de leur famille, des formateurs et des partenaires pour identifier les points d'amélioration et ajuster les pratiques de manière continue.

7. Communication et transparence

Idea Formation + s'engage à:

- Informer clairement les candidats et les apprenants sur les mesures d'accessibilité et d'accompagnement disponibles.



MAJ 02/2022

Conclusion

En adoptant cette Charte Handicap, Idea Formation + réaffirme son engagement à offrir des conditions de formation équitables et accessibles pour tous les apprenants, indépendamment de leur situation de handicap. Cette charte est un gage de leur volonté d'inclusion et de respect de la diversité, contribuant ainsi à la réussite professionnelle et personnelle de chaque individu.

Signé :

Idea Formation +
02/2022

IDEA IMMO
40 Bd Marcel CACHIN
13500 MARTIGUES
830 461 844 00011